Recommandation CM/RecChL(2012)5

du Comité des Ministres sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par les Pays-Bas

(adoptée par le Comité des Ministres le 24 octobre 2012, lors de la 1153e réunion des Déléqués des Ministres)

Le Comité des Ministres.

Conformément à l'article 16 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

Compte tenu de la déclaration faite par le Royaume des Pays-Bas le 2 mai 1996 et de la déclaration complémentaire soumise le 19 mars 1997 ;

Ayant pris note de l'évaluation effectuée par le Comité d'experts de la Charte au sujet de l'application de la Charte par les Pays-Bas ;

Gardant à l'esprit que cette évaluation est fondée sur les informations communiquées par les Pays-Bas dans son quatrième rapport périodique, sur des informations complémentaires données par les autorités néerlandaises, sur des données fournies par les organismes et associations légalement établis aux Pays-Bas, et, enfin, sur des informations recueillies par le Comité d'experts lors de sa visite « sur le terrain » ;

Ayant pris note des observations des autorités néerlandaises au sujet du contenu du rapport du Comité d'experts,

Recommande aux autorités néerlandaises de tenir compte de l'ensemble des observations et recommandations formulées par le Comité d'experts, et, en priorité :

- 1. d'engager un dialogue structuré avec les représentants des locuteurs des langues régionales ou minoritaires sur la mise en œuvre de la Charte et des recommandations dérivées de son mécanisme de suivi :
- 2. de continuer de renforcer l'enseignement du frison et en frison à tous les niveaux d'enseignement ;
- 3. de rehausser le statut de l'enseignement du limbourgeois et du bas saxon pour en faire des matières du programme ordinaire d'enseignement, et d'élargir l'offre pédagogique dans ces langues, y compris au niveau préscolaire ;
- 4. d'étudier, en coopération avec les représentants des locuteurs, les possibilités d'enseigner le romanes et de garantir et d'étendre l'enseignement du yiddish.